Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601436-20251220-2025_12_006B-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-CINQ, le 20 décembre, à 11H00 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la **présidence de Monsieur Jean LE PAPE, Conseiller Municipal le plus âgé, puis par Madame Marie-Thérèse CABON, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 27 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, André ALLIO, Laurence BAUDAIS, Franck GALUDEC, Dominique LE JALLÉ, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Gilbert PROVOST, Sophie TOSO, Philippe MAIRE, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Sophie TAVERSON, Myriam PIERRE, Fabrice LE BOT, Benjamin VILAIN, Mickaël OLIVIER, Stéphanie GUILLAS, Nadia HENRIET, Emilie PONDARD, Laëtitia NICOLAS, Benjamin LINO, Christiane RUHLMANN, Vincent GUICHON, Jean LE PAPE

Arrivée de :
Sophie TAVERSON et Benjamin LINO au bordereau N° 2

Absents :
Annie EHANNO donne pouvoir à Monique DELANNOY, en date du 15/12/2025
Shakouna DIQUÉLOU donne pouvoir à Christine LE CADRE, en date du 11/12/2025

Date de convocation : 13/12/2025 **Date d'affichage convocation** : 13/12/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 23/12/2025

M. Franck GALUDEC a été désigné **secrétaire de séance**.

Délibération 2025 12 006B
INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS

Par délibération N° 2024-09-004 du 29 septembre 2024, le Conseil Municipal a fixé les indemnités des élus siégeant dans l'assemblée.
Suite à la démission de M. Michel CRIAUD, Maire, et de son installation en tant que Conseiller Municipal,
Suite à l'élection d'un nouveau Maire et de ses adjoints, il convient de mettre à jour la liste des indemnités allouées.

Vu le montant de l'enveloppe globale de référence fixée dans la délibération N° 2024-09-004 du 29 septembre 2024, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour,

- **FIXE** le montant des indemnités des élus comme suit :

MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Commune de 3 500 à 9 999 habitants	Taux maximal individuel de l'I.B. max.	Nombre	Enveloppe maximale des indemnités	
Indemnité du maire	55%	1	1 x 55 %	55%
Indemnité des adjoints	22%	6	6 x 22%	132%
TOTAL			187%	

INDEMNITES ALLOUEES

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601436-20251220-2025_12_006B-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Fonction	Bénéficiaire	Taux de l'indemnité
Maire	CABON Marie Thérèse	40.94%
1ièr adjoint	HUBERT Bruno	15.77%
2ème adjointe	LE CADRE Christine	15.77%
3ème adjoint	ALLIO André	15.77%
4ème adjointe	BAUDAIS Laurence	15.77%
5ème adjoint	GALUDEC Franck	15.77%
6ème adjointe	LE JALLE Dominique	15.77%
1er conseiller	LAURENT Etienne	1.49%
2ème conseillère	DELANNOY Monique	1.49%
3ème conseiller	PROVOST Gilbert	1.49%
4ème conseillère	TOSO Sophie	1.49%
5ème conseiller	MAIRE Philippe	1.49%
6ème conseiller	CRIAUD Michel	1.49%
7ème conseiller	LE CHENADEC Marc	1.49%
8ème conseillère	TAVERSON Sophie	1.49%
9ème conseillère	PIERRE Myriam	1.49%
10ème conseiller	LE BOT Fabrice	1.49%
11ème conseiller	VILAIN Benjamin	1.49%
12ème conseiller	OLIVIER Mickaël	1.49%
13ème conseillère	GUILLAS Stéphanie	1.49%
14ème conseillère	HENRIET Nadia	1.49%
15ème conseillère	EHANNO Annie	1.49%
16ème conseillère	DIQUELOU Shakouna	1.49%
17ème conseillère	PONDARD Emilie	1.49%
18ème conseillère	NICOLAS Laëtitia	1.49%
19ème conseiller	LINO Benjamin	1.49%
20ème conseiller	GUICHON Vincent	1.49%
21ème conseillère	RUHLMANN Christiane	1.49%
22ème conseiller	LE PAPE Jean	1.49%
Total		168.34%

- **DECIDE** que les indemnités réellement octroyées au Maire et aux adjoints seront majorées de 15%, compte tenu du fait que la Commune de MUZILLAC est chef-lieu de canton,
- **PRECISE** que ces indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
Le Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Franck GALUDEC
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)